



## CONTRIBUTION UNIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ALTERNANCE – PART LIBÉRATOIRE

En 2022, l'Isema est éligible à la part libératoire de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (anciennement taxe d'apprentissage).

Vous avez choisi de soutenir l'Isema et nous vous en remercions. Pour ce faire, vous pouvez retourner votre contribution directement à l'ISEMA accompagnée de ce bordereau dûment complété.

### ■ VOTRE ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

SIRET : .....

### ■ VOTRE CONTACT

NOM ET PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

### ■ VOTRE CONTRIBUTION

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT : ..... euros

MODALITÉ DE VERSEMENT :

Par chèque : à l'ordre de ISEMA

Par Virement

**IBAN ISEMA**

FR76 1130 6000 8404 3321 4800 068

BIC : AGRIFRPP813

Merci d'envoyer **avant le 31 mai** ce document dûment complété ainsi que votre règlement (si règlement par chèque), à l'adresse suivante :

**ISEMA**

CS 20143 – 84918 AVIGNON Cedex 9

(Numéro UAI : 084 0984N)

Dès réception de votre versement, nous vous retournerons un reçu libératoire permettant d'attester de votre versement.

### CONTACT :

Sandrine LAMARTINE

Chargée de relations entreprises

[slamartine@isema.fr](mailto:slamartine@isema.fr)

04 27 85 86 80

### L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DES ENTREPRENEURS DE LA NATURALITÉ

■ 105 Rue Pierre Bayle – CS 20143  
84918 AVIGNON CEDEX 9

■ Tél : 04 27 85 86 87  
■ [www.isema.fr](http://www.isema.fr)

■ Siret : 502 862 212 00011  
■ N° UAI : 084 0984N